

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 24 novembre 2025,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE : Création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Lyon 3 au service des usagers du territoire.

Ce lundi 24 novembre 2025, L'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes signent un contrat d'objectifs et de financement avec la CPTS de Lyon 3.

Son ambition : améliorer l'accès aux soins des 101 302 habitants du territoire en renforçant la coordination entre les professionnels de santé de ville, l'hôpital et les acteurs médico-sociaux. Il s'agit de la 27^e CPTS du département à être conventionnée.

Une organisation portée par et pour les professionnels de santé

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) rassemblent sur un territoire des professionnels de santé de ville, des structures de soins et des acteurs médico-sociaux autour d'un projet de santé commun. Leur objectif est d'apporter des réponses concrètes aux besoins de la population et aux difficultés rencontrées par les professionnels de santé dans leur pratique quotidienne.

Sur le territoire de Lyon 3, la CPTS fédère déjà 67 professionnels de santé parmi lesquels des médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes.

Un soutien financier pour déployer un projet de santé ambitieux

L'Assurance Maladie et l'Agence régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

La CPTS de Lyon 3 a obtenu un financement de 50 000 € de la part de l'ARS afin de se structurer, réaliser son diagnostic de territoire, rédiger son projet de santé et débiter la mise en œuvre de ses actions.

La signature du contrat ACI ce lundi 24 novembre aux côtés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM) et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, permet à la CPTS de Lyon 3 de mettre en œuvre son projet de santé. Elle peut bénéficier d'un financement annuel de la part de la CPAM du Rhône allant jusqu'à 367 500 €.

Une mobilisation collective pour répondre aux enjeux de santé du territoire

La CPTS de Lyon 3 s'engage à répondre aux besoins majeurs d'un territoire contrasté, marqué à la fois par une population jeune et étudiante très importante, une part significative de personnes âgées, et des inégalités socio-économiques fortes dans certains quartiers, avec notamment la présence d'un quartier Politique de la Ville (Moncey).

Alors que 5,2 % des habitants de 17 ans et plus sont sans médecin traitant, la CPTS mettra en place un dispositif structuré pour faciliter l'accès au médecin traitant, notamment pour les publics vulnérables, en organisant le recensement régulier des capacités et l'orientation prioritaire des patients fragiles.

Pour améliorer l'accès aux soins spécialisés, la CPTS déploiera des filières rapides d'accès à l'imagerie (échographie, scanner, IRM) afin de réduire les délais d'obtention d'examens clés pour le diagnostic. Elle organisera également l'accès direct aux orthophonistes et aux kinésithérapeutes permettant aux patients d'être pris en charge plus rapidement sans étape intermédiaire.

La prévention constitue un enjeu majeur du territoire, où les niveaux de vaccination et les taux de dépistage des cancers restent inférieurs aux objectifs européens. La CPTS mènera des actions ciblées dans les quartiers prioritaires, les résidences étudiantes et les EHPAD, facilitera la distribution et l'utilisation des kits colorectaux, et renforcera la sensibilisation aux enjeux de prévention notamment auprès des jeunes.

Enfin, la CPTS structurera des parcours coordonnés en santé mentale et en santé sexuelle, deux thématiques particulièrement importantes sur un territoire comprenant une forte proportion de jeunes adultes et des populations précaires. Ces parcours amélioreront le repérage précoce, l'orientation, la prise en charge et le lien avec les structures spécialisées.

La CPTS accompagnera également les professionnels du territoire par la mise en place de groupes de pairs et de temps réguliers d'échanges, afin de renforcer la coordination, harmoniser les pratiques et soutenir l'exercice de ville.

« L'exercice libéral dans le domaine de la santé nous confronte pour beaucoup à l'isolement. La recherche de solutions pour exercer le suivi de nos patients et leur prise en charge est un enjeu majeur pour tous les professionnels de santé.

En créant la CPTS de Lyon 3 nous avons voulu mettre en place des outils pour :

- *favoriser l'accès à un médecin traitant pour les patients qui n'en possèdent pas ;*
- *organiser la prise en charge des soins non programmés et ainsi éviter un recours systématique aux urgences hospitalières ;*
- *faciliter l'accès à tous les professionnels nécessaires au parcours de soins.*

Nous souhaitons aussi mettre en œuvre des actions communes spécifiques à notre territoire :

- *dépistage des IST et mise en œuvre d'un parcours pour assurer le traitement et le suivi des patients ;*
- *mise en œuvre d'un parcours pour repérer les patients à risque de crise suicidaire en lien avec les structures hospitalières et les praticiens libéraux ;*
- *élaboration d'un parcours de prise en charge des patients âgés fragiles ;*
- *mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation notamment de vaccination et de dépistage systématique conformément aux grands enjeux nationaux.*

Enfin nous souhaitons faciliter l'accompagnement des praticiens sur le territoire notamment en utilisant des outils communs pour la communication et en élaborant un annuaire simplifié de tous les professionnels de santé », déclare Véronique Pany, infirmière libérale et vice-présidente de la CPTS de Lyon 3.

Contacts presse

CPAM du Rhône

07 64 00 92 63

presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr